



Service des Impôts des Particuliers

Compte-rendu de la réunion
du 4 juillet 2008 :
1^{er} contact local directions/syndicats

Les représentants des Comités Techniques Paritaires Impôts et Trésor de la Somme ont été conviés à une réunion « d'information et de dialogue » par les 2 directions Impôts et Trésor le 4 juillet 2008 sur la future mise en place des SIP dans la Somme. **Nos directions locales doivent pour fin août proposer à la direction générale une cartographie des futurs SIP.**

Les SIP font partie du projet «Guichet Fiscal Unique (GFU) ».

Le GFU se compose :

- des SIP, issu de la fusion CDI/TP « résidente »
 - des TP de « proximité »
 - du PRC (Pôle de recouvrement Complexe)
- et éventuellement de l'accueil inter trésoreries

Dans les communes où il y a un CDI et une trésorerie, des SIP doivent être implantés.

Ces SIP seront constitués des agents des CDI, des agents des trésoreries «Impôts » et des agents chargés du recouvrement des trésoreries « mixtes », cela bien sûr dans le cadre géographique du CDI.

Un « accueil fiscal » devra être assuré par les trésoreries de proximité (cf. page 6/20 de la note envoyée par la direction le 1^{er} juillet 2008). Cette fois ci nous sommes hors zone géographique des CDI.

La création d'un PRC «Pôle Recouvrement Complexe » dans la Somme est prévue au 1^{er} septembre 2009.

ATTENTION :

Toutes les informations suivantes sont à prendre au conditionnel car elles ne se rapportent qu'à des propositions de la direction locale non encore validées par la direction générale.

SIP

Pour la Somme, 5 SIP sont proposés par les directions locales :

Péronne :

Tous les agents déménagent au 15 septembre 2008 dans les locaux de l'HDI (Hôtel des Impôts), toujours en tant qu'agents de la trésorerie de Péronne.

La création du SIP est prévue au 1^{er} janvier 2009 avec 3 agents DGCP.

Au 1^{er} janvier 2009, il y aura donc à Péronne un SIP-SIE (Services des Impôts des Entreprises) et une trésorerie « Gestion Publique ».

Montdidier :

La création du SIP est prévue au 1^{er} janvier 2009 avec une réinstallation dans un nouveau bâtiment. Un seul agent « recouvrement » devrait intégrer le SIP.

Abbeville :

Le SIP est créé dans les locaux de l'HDI au 1^{er} janvier 2010 avec 3,7 agents (chiffre ORE) d'Abbeville Banlieue.

Il y a de la place mais des travaux sont nécessaires et la clôture de ces derniers est prévue fin 2010 !!!

Ce même bâtiment devra également accueillir les agents d'Abbeville Municipale et ceux « gestion publique » d'Abbeville Banlieue.

Amiens :

2 SIP sont prévus au 1^{er} janvier 2011 sur le site « Rollin ».

Une étude ergonomique est en cours. La synthèse des travaux sera communiquée le 9 septembre.

L'accueil commun du public se ferait au RDC et les services seraient dans les étages.

2,5 agents environ d'Amiens Banlieue intégreraient l'équipe d'Amiens Centre au 1^{er} janvier 2009.

Pour faire coïncider le périmètre des SIP et celui des CDI actuels, Villers-Bocage, Poix et Ailly-sur-Noye perdraient au 1^{er} janvier 2009 la gestion fiscale de 10 communes relevant d'Amiens Métropole.

Pour ces postes, il n'y aurait pas de répercussion sur les emplois.

La gestion fiscale de ces communes sera faite par la trésorerie « Amiens » de Rollin.

Nos premières réflexions

➤ Pourquoi 2 SIP sur Amiens ?

La taille maximum d'un SIP ne doit pas dépasser 70 agents, c'est déjà beaucoup !!!

➤ L'accueil fiscal dans les trésoreries de proximité !!

Comment assumer une telle tâche en plus de la charge de travail actuelle des postes ?

➤ Les formations :

Le calendrier pour les postes mixtes n'est pas encore fixé et pour les formations prévues dans le cadre SIP, elles ne sont que de quelques jours !!

L'administration compte sur l'**entraide** et la **solidarité** entre collègues pour pouvoir répondre aux usagers !!!

➤ Mutations :

Les agents « recouvrement » (hors trésoreries de proximité) ont vocation à partir dans les SIP.

S'ils ne le souhaitent pas, pour rester dans la sphère « gestion publique », ils devront faire une **demande de mutation « classique »** sans priorité particulière !!!

➤ Reclassement des trésoreries :

Suite à la création des SIP, certaines trésoreries sont susceptibles d'être reclassées.

Quelles conséquences pour les chefs de postes et leurs agents ?

➤ Caisse/Comptabilité :

Le transfert des agents caisse/compta est fonction du prorata « gestion fiscale/gestion publique ».

Pour les petites trésoreries, l'agent concerné pourrait être maintenu dans la trésorerie. Dans ce cas, la charge de travail sera assumée sans moyens supplémentaires par les agents SIP.

Pour plus de détails, vous pouvez toujours, **si votre travail vous le permet !!**
lire les **71 pages** de documents, jointes au « message du DG »,
envoyé par mail aux agents le 1^{er} juillet 2008